

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

---

**MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 262

présenté par  
M. Folliot-----  
**ARTICLE 30**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« À cette fin, les missions confiées à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer seront renforcées. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de s'appuyer expressément sur l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la Mer (IFREMER) et ses compétences uniques au monde pour élaborer la vision stratégique globale de notre politique de la mer.